



Syndicat Départemental d'Electricité
des Hautes-Pyrénées

20, av. Fould,

65 009 Tarbes cedex

PROJET DE SERVICE

OBJECTIFS 2014

*Document établi dans le cadre de la révision des statuts du SDE et suite au
débat d'orientation budgétaire du Conseil syndical du 20 décembre 2013*

Le Directeur Général,

Bruno ROUCH

Le Président,

*François FORTASSIN
Sénateur des Hautes-Pyrénées*

TABLE DES MATIERES

Contenu

Objet du projet de service	1
Rappels historiques	2
Les missions du Syndicat	3
Organisation et moyens d'intervention du Syndicat	4
Orientations générales	6
Objectifs 2014 et Plan d'Actions	7

Objet du projet de service

AFFIRMER UNE AMBITION ET UNE STRATEGIE

Équivalent de projet "d'entreprise" pris au sens de "ce que l'on se propose d'entreprendre", le Projet de Service servira de référence à la réflexion et à l'action du SDE.

Il est le cadre fédérateur, tourné vers l'avenir.

Référence permanente et globale, il exprime une volonté collective et fixe des objectifs.

MOBILISER LE PERSONNEL

Le document, qui doit mobiliser les acteurs autour d'un projet commun et mettre en cohérence leurs actions, sera un guide et un cadre de référence pour situer le travail des agents.

Le Projet de Service indique notamment les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement, la méthode d'organisation et de travail pour que chacun puisse exercer ses fonctions avec efficacité et dans la clarté.

AMELIORER LA QUALITE ET L'IMAGE DU SERVICE

Les ambitions et orientations stratégiques du SDE ont vocation à être connues de ses adhérents mais également de ses partenaires. Le projet de service sera valorisé dans le cadre de documents de communication tels que les rapports d'activités ou de présentation du Service.

FIXER DES OBJECTIFS A COURT TERME

Le Projet de Service se veut opérationnel immédiatement. Des objectifs ont donc été fixés dès son lancement afin de le rendre plus concret. Ces objectifs sont accompagnés d'un plan d'actions.

"Lorsque les temps sont incertains, la sagesse recommande d'afficher quelques certitudes"

P. Morin "Le management et le pouvoir", 1985.

Rappels historiques

1946 : nationalisation des entreprises d'électricité et de gaz (Loi n° 46-628 du 8 Avril 1946)

Création d'EdF

1947 : création du Syndicat Départemental d'Electrification (arrêté préfectoral du 29 septembre 1947)

Objectif : construction des réseaux électriques

Contexte : - l'après-guerre
 - nationalisation de l'électricité en France
 - volonté des communes du département

1970 : installation du SDE rue André Fourcade à Tarbes

1985 : restructuration du Syndicat Départemental d'Electrification

Prise en charge de la direction des travaux d'électrification

Mise en place du service Eclairage Public

Installation du Syndicat au 20 avenue Fould, à Tarbes.

1987 : création du service Entretien de l'Eclairage Public

Intervention des premières équipes début 1988

1994 : adoption des nouveaux statuts (arrêté préfectoral du 27 juillet 1994)

Le SDE devient le Syndicat Départemental d'Electricité

Etablissement de la concession

2000 à 2008 : ouverture progressive du marché de la fourniture de l'électricité (loi de février 2000)

Création de la CRE et de RTE

Ouverture à la concurrence pour les professionnels et les collectivités (2004)

Ouverture à la concurrence pour l'ensemble des usagers (2007)

Création d'ERDF

2010 : loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME)

2014 : adoption des nouveaux statuts du SDE

Le SDE devient le Syndicat Départemental d'Energie

Les missions du Syndicat

2 compétences obligatoires traditionnelles

- Distribution électrique : sur l'ensemble du territoire mais avec maintien de distributeurs locaux sur 5 communes ;
- Eclairage public : sur l'ensemble du département sauf Tarbes, Lourdes, Bagnères de Bigorre et Lannemezan.

3 compétences optionnelles nouvelles

- La distribution du gaz de ville ;
- Les réseaux de chaleur et chaudières collectives ;
- Les bornes d'alimentation électrique des véhicules.

Des missions accessoires avec une mise en commun de moyens dans les domaines de l'Énergie

- Les économies d'énergie et l'utilisation rationnelle de l'énergie : diagnostics énergétiques des collectivités, gestion des certificats d'énergie...
- L'aide au développement des énergies renouvelables des collectivités : photovoltaïque, pico-centrales...
- L'enfouissement des réseaux de télécommunication et numérique (Telecom, fibre optique) et la coordination des gestionnaires de réseaux ;
- La connaissance des réseaux électriques sous SIG.

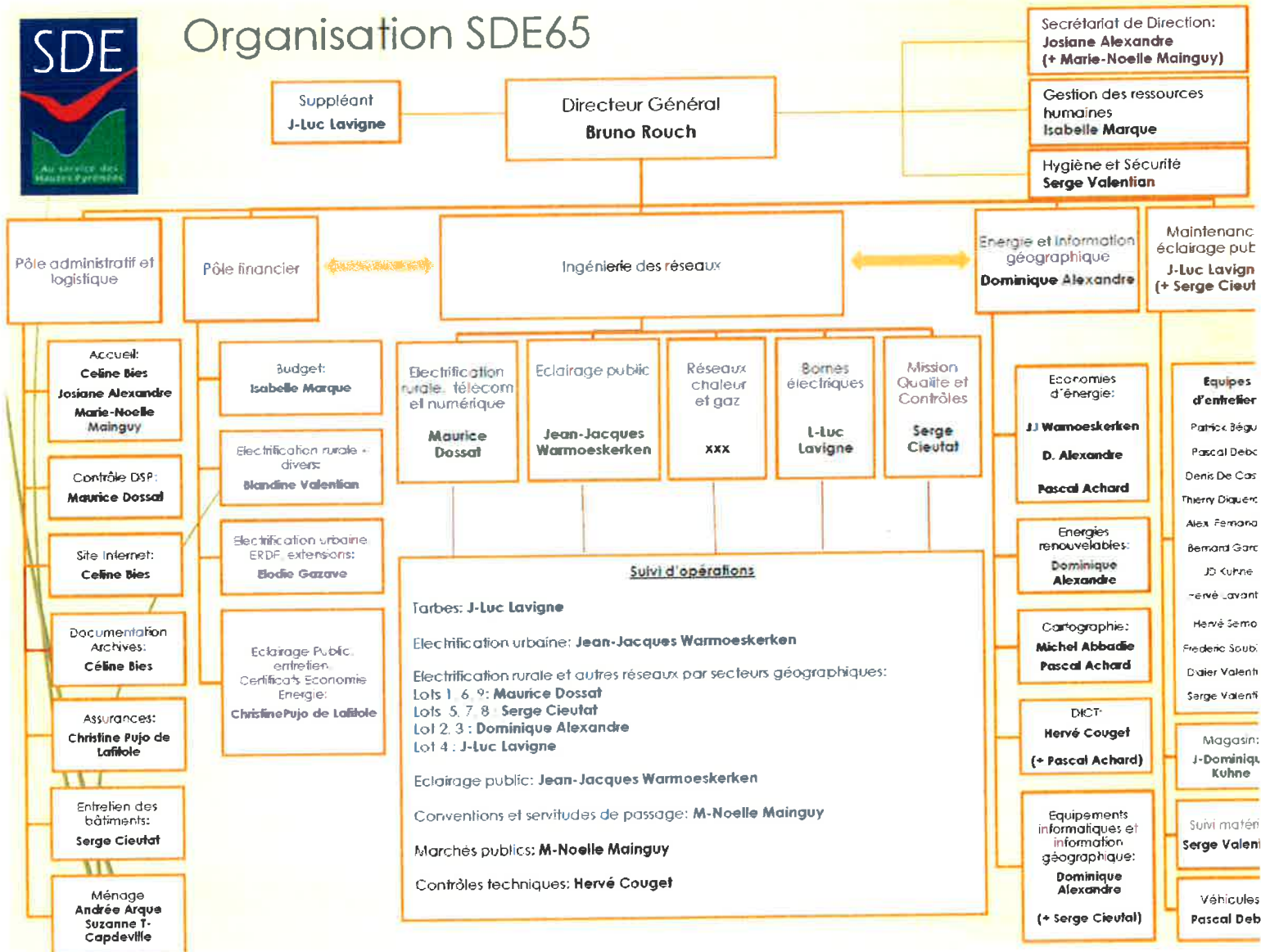
PROJET DE SERVICE – SDE 2014

Organisation et moyens d'intervention du Syndicat

MOYENS HUMAINS – 29 AGENTS SOUS L'AUTORITE D'UN DIRECTEUR



Organisation SDE65



MOYENS MATERIELS

6 nacelles, 3 véhicules utilitaires, 10 véhicules légers.

MOYENS FINANCIERS

Les ressources principales du Syndicat, hors emprunts, sont les suivantes :

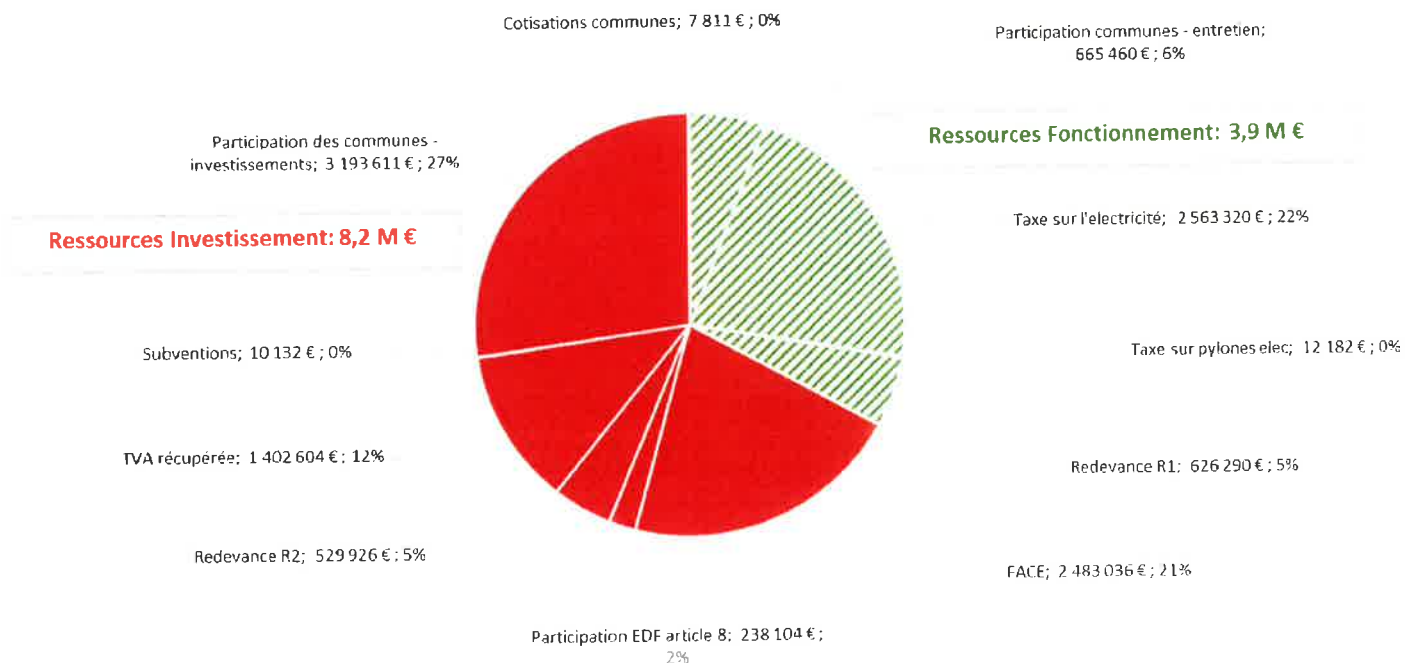
Fonctionnement :

- Cotisations des communes
- Redevance d'exploitation de la concession ERDF (R1)
- Taxe sur la consommation finale de l'électricité
- Taxes sur pylônes électriques
- La participation des communes aux charges d'entretien de l'éclairage

Investissement :

- Compte d'affectation spéciale FACE : électrification rurale
- Redevance d'investissement de la concession ERDF (R2)
- Participation ERDF pour l'enfouissement des réseaux des communes urbaines (Art. 8)
- Participation des communes aux investissements
- Subventions des partenaires publics : ADEME, région, Département
- Récupération de la TVA sur travaux d'investissements

Ressources SDE - Moyenne 2010 / 2013



Orientations générales

1- RENFORCER NOTRE ORGANISATION AU SERVICE DE LA QUALITE DU SERVICE

Cette orientation vise, d'une part, à rendre plus claire, plus sûre et plus lisible l'action du SDE et, d'autre part, en améliorer l'efficacité pour lui permettre d'étendre ses missions tout en maîtrisant ses moyens.

2- S'APPUYER SUR LES 2 MISSIONS HISTORIQUES DU SDE (ELECTRICITE ET ECLAIRAGE PUBLIC) POUR EN AMELIORER L'IMAGE ET ELARGIR LE NOMBRE DE NOS ADHERENTS

L'électrification et l'éclairage public, les deux compétences communes aux membres du Syndicat, restent l'assise technique et juridique du SDE. Elles portent une image et une reconnaissance qui nécessitent d'être revalorisées.

Le Syndicat a vocation à intervenir de façon homogène et systématique sur toutes les communes ce qui n'est pas encore le cas à l'image de l'entretien.

3- S'ENGAGER PROGRESSIVEMENT DANS LES NOUVELLES MISSIONS RELATIVES A L'ENERGIE ET AUX RESEAUX SECS

Le projet de révision des statuts donne au SDE des capacités d'intervention sur de nombreux domaines relatifs à l'énergie et aux réseaux numériques.

En cela, le Syndicat devient un acteur important de la transition énergétique à l'échelon départemental.

Cette orientation vise donc à placer le Syndicat progressivement sur ces nouvelles compétences afin de bien maîtriser ses engagements sur le long terme sans diminuer ses missions actuelles.

4- COMMUNIQUER POUR VALORISER ET FAIRE CONNAITRE LE SDE

Dans un contexte d'évolution de l'action publique et de réorganisation territoriale, il est important pour l'avenir du SDE de communiquer sur son action et ses résultats.

Objectifs 2014 et Plan d'Actions

1- RENFORCER NOTRE ORGANISATION AU SERVICE DE LA QUALITE DU SERVICE

4 Objectifs	Actions
Clarifier nos missions	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le règlement intérieur du service ; - Mettre à jour le règlement intérieur du Syndicat ; - Etablir un règlement technique et financier de nos interventions auprès des communes ; - Mettre en place un organigramme détaillé et formaliser l'organisation comptable ; - Etablir les fiches de poste des agents et rédiger des fiches procédures ; - Formaliser nos relations avec les ELD et communes hors entretien.
Renforcer le management du service	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un management participatif au travers de réunions internes : Comité technique hebdomadaire, Comité administratif mensuel, revues de projets trimestrielles avec les entreprises, groupes de travail internes sur la qualité du service ; - Développer un management individualisé par objectif : fixer des objectifs et les suivre au travers des entretiens individuels annuels ; - Mettre en place des outils de pilotage et de suivi : tableaux de bord des affaires et indicateurs de résultats.
Améliorer la gestion et le suivi des programmes	<ul style="list-style-type: none"> - Solder progressivement les opérations de plus de 3 ans ; - Respecter des objectifs de gestion des programmes : Cibles de consommation au 1er décembre de l'année n : <ul style="list-style-type: none"> • Programmes année n - 3 : 100 % • Programmes année n - 2 : 80 % • Programmes année n - 1 : 50 % • Programmes année n : 10 % (soit un stock programme de 1,6 an en fin d'année) Cible d'engagement des programmes année n : fin de l'année n + 1 - Faire une programmation des études : diagnostics communaux et, à titre exceptionnel, études avec travaux différés ; - Renforcer le contrôle terrain des chantiers.
Maîtriser nos dépenses et rechercher de nouvelles sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Engager des MAPA sur opérations spécifiques ; - Travailler avec les partenaires financiers: ADEME, PNP, Dpt, Région, EdF...

2- S'APPUYER SUR LES 2 MISSIONS HISTORIQUES DU SDE (ELECTRIFICATION ET ECLAIRAGE PUBLIC) POUR EN AMELIORER L'EFFICIENCE ET L'IMAGE ET ELARGIR LE NOMBRE DE NOS ADHERENTS

3 Objectifs	Actions
Poursuivre et accélérer la sécurisation du réseau électrique	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le programme de résorption des « fils nus » en lien avec ERDF ; - Renforcer nos relations de travail avec ERDF et les missions de contrôle DSP, établir des bilans communs.
Renforcer les programmes d'éclairage public au titre de la maîtrise de l'énergie, les mises aux normes techniques et la RICE du pic du Midi	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la participation du SDE aux programmes d'éclairage public en doublant le plafond des aides et en apportant une aide aux communes urbaines ; - Mettre en place un programme spécifique d' « éradication des lampes utilisant du mercure » par un appel à candidature spécifique visant l'élimination de 2000 lampes en 2014 ; - Récupérer les certificats d'économies d'énergie suite aux travaux d'éclairage public.
Améliorer l'entretien de l'éclairage public	<ul style="list-style-type: none"> - Engager une démarche qualité et de maîtrise des dépenses ; - Actualiser le règlement de service de l'éclairage public en révisant les méthodes et les tarifs par nature d'intervention ; - Mettre en œuvre l'outil cartographique et le suivi de l'entretien par ordinateur.

3- S'ENGAGER PROGRESSIVEMENT DANS LES NOUVELLES MISSIONS RELATIVES A L'ENERGIE ET AUX RESEAUX SECS

4 Objectifs	Actions
Mettre en place un schéma départemental de bornes électriques	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer les partenaires techniques et financiers ; - S'informer et se former ; - Mettre en place des réunions avec les communautés de communes ; - Répondre à l'appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME.
Se positionner comme interlocuteur des réseaux de gaz et de chaleur	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer une réflexion prospective gaz avec GRDF ; - Etre à l'écoute des projets sur le territoire.
S'engager sur la question des économies d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux collectivités une prestation de récupération des certificats d'économie d'énergie ; - Proposer aux collectivités le « conseil en énergie partagé ».
Poursuivre la coordination des réseaux « secs » en prenant en compte les réseaux numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en partenariat avec l'ADAC, le Conseil général et la régie haut-débit.

4- COMMUNIQUER POUR VALORISER ET FAIRE CONNAITRE LE SDE

4 Objectifs	Actions
Renforcer notre communication écrite vers nos adhérents et partenaires	<ul style="list-style-type: none">- Etablir et diffuser le rapport d'activité 2013 ;- Créer et diffuser une plaquette de présentation du SDE et de ses nouvelles missions.
Communiquer en interne	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place une journée d'échanges avec un autre SDE ;- Mettre en place deux assemblées générales du personnel/an
Etre présent sur le réseau internet	<ul style="list-style-type: none">- Actualiser et mettre à jour le site ;- Mettre en ligne des services à destination des communes dont la cartographie et l'information sur l'entretien.
S'engager sur la communication événementielle	<ul style="list-style-type: none">- Participer aux réunions d'information sur la RICE ;- Mettre en place un Forum de l'éclairage public ;- Concevoir un Prix « ciel étoilé » ;- Créer une exposition itinérante SDE ;- Mettre en place un espace de démonstration de l'Eclairage Public.